



fin de versement de pension

Par **jo1256**, le **17/10/2012 à 08:50**

Bonjour,

A la suite de mon divorce j'ai été "condamné" à verser une pension et un loyer pour mon fils étudiant. Celui a fini ses études et a été embauché. Je ne lui verse plus rien depuis des mois puisqu'il est autonome et ne réclame rien.

J'ai voulu faire un prêt immobilier et je dois déclarer les pensions versées. Or on me demande de fournir le jugement de divorce sur lequel figure encore l'obligation de versement de pension. Je suis donc bloqué.

Quelle est la procédure pour faire régulariser la situation? Quels documents dois-je fournir? quelle est la durée à prévoir pour cette procédure?

merci

Par **Maître David LeGrand**, le **17/10/2012 à 16:17**

Suivant l'article 371-2 du code civil précise que : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.

Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur. »

Pour se libérer de cette obligation le parent doit prouver que son enfant n'est plus dans le besoin et a une situation financière stable.

Source : <http://www.monavocatonline.fr/>